

Les chiffres du chômage publiés la semaine dernière ne font pas apparaître d'amélioration sensible de la situation de l'emploi.

Le nombre de demandeurs d'emploi en recherche active a globalement augmenté (+ 0,5% depuis un mois).

Depuis le début de la crise, ils sont 25 % de plus dans cette situation, soit 4 millions de personnes au total. Le nombre de chômeurs de longue durée (+40% depuis le début de la crise) et de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (+30% depuis le début de la crise) est en progression constante.

Désormais plus d'un tiers (35 %) des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée. Face à ces situations et face au risque d'une reprise sans emploi la CFDT continue d'agir et de revendiquer pour :

- ➔ Assurer un revenu à chaque chômeur. La convention d'assurance chômage en cours et l'accord sur les fins de droits vont dans ce sens.
- ➔ Accompagner chaque chômeur dans son retour à l'emploi. Pour cela les moyens de Pôle emploi doivent être renforcés.
- ➔ Des mesures structurelles pour sauvegarder et développer l'emploi. Nous voulons renforcer les solutions "former plutôt que licencier" et mettre fin aux heures sup' défiscalisées qui sont un obstacle à l'emploi.

L'emploi et le chômage seront au centre du sommet social du 10 mai.

ÉLECTIONS 1ère partie...

Aujourd'hui première réunion entre la Direction Locale et les OS afin de négocier le protocole d'accord préélectoral pour les élections DP et CE du 1^{er} juillet prochain à Argonay, Poitiers, Biarritz et Martignas. Conformément à l'accord d'entreprise unanime, il est prévu de faire voter ces 4 établissements le même jour.

2^{ème} partie des élections : St-Cloud en novembre.

La négociation des protocoles DP et CE définit :

- ▶ Le nombre de collèges et répartition du personnel dans les collèges
- ▶ Le nombre de sièges à pourvoir
- ▶ La répartition des sièges entre les collèges
- ▶ Les modalités d'organisation et de déroulement des opérations électorales (dates de dépôt des listes, votes par correspondance, lieux de votes, etc.)

En cas de désaccord, c'est l'inspecteur du travail qui procèdera à la répartition.

Comme prévu, parmi les 4 établissements en élection, Argonay tentera une expérimentation avec le vote électronique. Les électeurs voteront sur leur lieu de travail dans des espaces isolés et équipés d'ordinateurs connectés à un site sécurisé contrairement à ce qui a été proposé à St-Cloud.

Autre nouveauté, (apportée par la loi), la faculté, pour les salariés/les des entreprises sous-traitantes ou prestataires (*) de participer à notre élection (sociétés de contrôle, d'entretien, de restauration, de gardiennage, de nettoyage, etc.). Sous réserve d'une ancienneté de 1 an, ces salariés/les peuvent voter en CE et en DP, et sous réserve d'une ancienneté de 2 ans, ils peuvent se présenter en DP. Avant le début de la négociation du protocole, ces salariés doivent avoir été consultés sur leur choix (voter dans leur entreprise ou dans la nôtre)

() Les intérimaires ne sont pas concernés.*

Salariés Dassault et prestataires Rejoignez-nous...



- ▶ Vous souhaitez des informations sur la CFDT
 - ▶ Vous souhaitez rejoindre la CFDT
- Contactez vos élus CFDT
Pour obtenir des résultats, je rejoins la CFDT !